



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

25 MAI 2011

N°

Greffe

Rés.
a
Mon
bel



11085737

N° d'entreprise : 0436.271.455

Dénomination

(en entier) : **LAMMERANTIM**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Hameau de Débiham, 20 à 7350 Thulin

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011.

Les mandats des administrateurs, Madame Marie-Louise VANDENBERGHE demeurant Hameau de Débiham, 20 à 7350 Thulin, de Monsieur Filip LAMMERANT demeurant Drève Louisa Chaudoir, 16 à 1160 Bruxelles et de Mademoiselle Marleen LAMMERANT demeurant Hameau de Débiham, 20 à 7350 Thulin étant venus à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002, les actionnaires constatent que les renouvellements de ces mandats d'administrateurs n'ont jamais été formellement ratifiés par une assemblée générale. Les actionnaires déclarent néanmoins avoir conclu un accord verbal pour proroger ces mandats pour deux périodes consécutives de six ans, la seconde à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Les actionnaires déclarent également que, lors de cet accord verbal, Madame Marie-Louise VANDENBERGHE a également été désignée comme Présidente du conseil d'administration et personne chargée de la gestion journalière de la société, portant le titre d'administrateur-délégué.

Les actionnaires décident de ratifier, pour autant que nécessaire, les renouvellements des mandats d'administrateurs de Madame Marie-Louise VANDENBERGHE, de Monsieur Filip LAMMERANT et de Mademoiselle Marleen LAMMERANT et d'administrateur-délégué de Madame Marie-Louise VANDENBERGHE et de procéder sans tarder à la publication de leur nomination aux Annexes du Moniteur Belge.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué sont exercés à titre gratuit et sont conférés pour une durée de six ans à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme,

Marie-Louise VANDENBERGHE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/06/2011 - Annexes du Moniteur belge